Vol. XX. Saint-Boniface, Manitoba, 24 Decembre 1890 No. 11.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



REPRODUCTIONS.

LES CENT SOUS DU GENDARME.

L'illustre amiral hollandais Ruyter gardait à la place d'honneur, dans son salon, ses humbles habits de mousse. Sixte-Quint portait, encastré dans la croix d'or pontificale, le dernier sou que lui avait donné un passant charitable, alors que dans son enfance, il avait gardé les pourceaux. Marius Bachclard, de Marseille, étalait sur la cheminée de sa salle à manger un beau cadre en velours violet dans lequel était enchassée une piéce de cent sous.

Bacholard, maintenant établi à Paris, à la tête d'un gros commerce de nouveautés, qu'il dirige avec son associé Bourdalin. Bacholard, heureux époux et bon père, riche et considéré dans son quartier, avait eu des commencements modestes.

Venu à l'âge de vingt ans de Marseille, avec l'intention de conquérir Paris, il avait, sans trop de peine, conquis une place de commis à dix-huit cents francs aux magasins du Louvre. Là, il avait trouvé le temps de faire deux choses: se lier avec son camarade de rayon Bourdalin et s'amouracher de Mlle Bécot, fille et héritière de Mme Bécot, qui possédait un honorable magasin de nouveautés dans la rue des Petits-Champs.

Bourdalin appartenait à l'espèce des commis fashionables; le soir venu, il s'habillait avec élégance et fréquentait les cercles. Bacholard, lui, passait régulièrement ses soirées à errer sous le balcon de sa Dulcinée et à regarder, à travers les devantures éclairées, le comptoir où il se voyait déjà assis à côté d'Estelle.

*** Les choses allèrent ainsi longtemps; puis, un beau jour, Marius se dit qu'un commis marseillais pouvait bien prétendre à la main d'une Parisienne, même opulente, et, un beau dimanche, il se risqua. Ah! messieurs, quelle défaite! On le mit presque à la porte.

Il courut conter sa peine à son ami Bourdalin; mais celui-ci était, de son côté, dans une disposition d'esprit absolument macabre; la veille, dans un cercle où, sur sa belle apparence, on lui faisait quelque crédit, il avait perdu trois mille francs, dont il n'avait pas le premier sou.

Le contact de deux guignons les double l'un par l'autre. Il était déjà vaguement question de corde, de revolver et de charbon, lorsque Bourdalin eut une inspiration. Il y avait encore un espoir. Un de ses amis de Bordeaux venait de gagner trente mille francs à Monaco. Pourquoi n'aurait-il pas le même bonheur?

Oui, au fait, pourquoi? Un Marseillais et un Arlésien ne pouvaient-ils pas rançonner la banque, quand un simple Bordelais lui avait, à lui seul, enlevé quinze cents louis?

On battit le rappel de tous les côtés, on emprunta, on inventa pour la famille des "carottes" ingénieuses, et l'on réussit à réunir huit cents francs.

Munis de cette somme et d'un congé de huit jours, les deux amis prirent le train et débarquèrent le lendemain à Monte-Carlo. Il fut convenu qu'ils prendraient chacun la moitié du capital et opéreraient séparément; on partagerait ensuite le gain.

En vertu du traité, Bourdalin et Bacholard ne firent qu'un bond du chemin de fer au Casino, et prirent immédiatement position l'un à une table de roulette, l'autre à une table de "trente-et-quarante." La fortune leur adressa son plus gracieux sourire. A sept heures, ils se retrouvèrent: l'un avait vingt mille francs, l'autre seize mille. Ils résolurent sagement de s'en tenir là, et, la joie dans l'âme, ils allèrent s'offrir un dîner à l'hôtel.

Chacun sait que le propre d'un festin plantureux est de vous faire voir tout en rose. Bacholard et Bourdalin n'auraient pas échangé leur place contre le trône du grand Turc. Ils blaguaient la banque, cette bonne fille, qui s'était laissé prendre trente-six mille francs. Et ils discutaient l'emploi de la somme.

Une seule chose les agaçait: dix-huit mille francs chacun, ce n'était pas un chiffre. La vingtaine ronde aurait mieux fait. Et de fil en aiguille, très allumés, les compères décidèrent, d'un commun accord, d'aller enlever quatre nouveaux billets de mille à cette bécasse de banque.

Le partage ayant été fait, ils rentrèrent dans la salle.

*** Bourdalin reprit sa place au "trente-et-quarante." Mais la bonne fille de banque se défendit, et se défendit même si bien qu'elle battit complètement Bourdalin. Au bout d'une heure, l'infortuné était radicalement dépouillé.

—Heureusement, se dit-il, Bacholard a sa part!

Il se leva et alla à la rencontre de Bacholard. Il l'aperçut qui venait à lui. Tous deux s'abordèrent et échangèrent la même phrase:

—Passe-moi trente mille francs!

Il y eu un moment de stupeur. Tous deux fouillèrent fiévreusement leurs poches. Chaque fois qu'ils y trouvaient une pièce de monnaie, ils la mettaient dans un chapeau. Ils firent le total. Il y avait quatre francs cinquante.

Impossible d'atteindre cet indispensable "minimum" de cent sous qui leur apparaissait comme le symbole de l'espérance. La rage et le dépit dans l'âme, tous deux restaient ainsi, se posant cet interrogation sans réponse:

A qui emprunter dix sous?

Tout à coup, Bacholard eut une inspiration.

—Attends-moi là! dit-il.

Il sortit, resta cinq minutes absent et revint en faisant miroiter une pièce de cinq francs aux yeux de son compagnon stupéfait.

Sans s'arrêter, sans donner une explication à son ami, il se dirige vers une table de roulette. La bille partait: il jeta la pièce sur le 19. Le 19 sortit.

Au moment où le Casino fermait, la pièce de cent sous avait fait des petits: ils avaient quatre-vingt mille francs.

Quand ils sortirent, à moitié assommés par ces alternatives de joie et de désespoir, Bacholard parut sonder avec soin l'obscurité.

—Que cherches-tu? demanda Bourdalin.

—Parbleu! je cherche le gendarme; Miséricorde! il est parti.

—Que me chantes-tu là? quel gendarme?

—C'est vrai, je ne t'ai pas dit. Tu ne te doutes pas de la manière dont je me suis procuré ces bienheureux cinq francs. Tiens, cette pièce bénie que j'ai mise à part...

Ah! non, par exemple. Au fait, comment as-tu fait?

—C'est indigne, mon cher. J'ai dit au gendarme de planton: "Mon ami, avez-vous une pièce de cent sous pour de la monnaie?" il m'a répondu: "Oui," et m'a tendu la pièce. Je l'ai prise et lui ai mis délicatement les quatre francs cinquante dans la main. Tandis qu'il les comptait, j'ai gravi le perron, et j'étais en haut quand il m'a crié: "Mais, monsieur, il n'y a que quatre francs cinquante!" Alors, j'ai pris un air royal et j'ai répondu: "Ça ne fait rien, mon ami!" Je l'ai laissé là abasourdi et je suis rentré. Et, maintenant, il faut que nous le retrouvions... car nous allons lui faire une part.

—Certes! Bon gendarme!

La recherche fut laborieuse, mais elle aboutit, et le gendarme, qui croyait avoir été "refait" de dix sous, fut bien étonné quand il reçut d'une main inconnue cinquante centimes et cinq mille francs.

Quant à Bacholard et Bourdalin, ils prirent tous deux un intérêt dans la maison de Mme Bécot. Bacholard a épousé Estelle. Et quand ses enfants lui demandent ce que signifie cette pièce de cinq francs si bien encadrée, il leur répond:

—C'est avec cela que j'ai commencé: voyez où mènent le travail et l'économie!......

GEORGES PRICE.

Le Manitoba.

Mercredi, 24 Decembre 1890.

ON EMIGRE

Sous ce titre, voici ce que nous lisons dans *L'Union* de Saint Hyacinthe :—

" L'aspect de nos campagnes est des plus désolants. Nos villes ont bien aussi à regretter de nombreuses désertions, mais c'est surtout à la campagne que se manifeste le regrettable état de choses que nous constatons aujourd'hui. Des cultivateurs jouissant d'une aisance satisfaisante et sur la solvabilité desquels on eut parié le quart de sa fortune il y a quelques mois, habitent maintenant les villes américaines. Nous ne pouvons prendre passage à bord d'un train de chemin de fer, sans voyager en compagnie de familles émigrantes

" Un cultivateur d'une vieille paroisse nous disait, l'autre jour, que vingt et un arpents le séparent de son premier voisin résidant et que cette distance compte sept maisons fermées, bien entendu. Ceux de nos cultivateurs qui nous restent passent leur temps à aller aux encans qui sont assez nombreux pour avoir donné naissance à la compétition dans les prix des effets vendus. De toutes parts on se plaint que les produits agricoles n'ont pas de prix ; que les animaux se donnent ; qu'on ne peut faire d'argent pour solder les obligations qu'une meilleure perspective avait autorisé à contracter, pour satisfaire aux besoins de la vie, et comme conséquence on émigre.". ....

Nous croyons le tableau un peu chargé, néanmoins, il est indubitable que la province de Québec se dépeuple beaucoup au profit des Etats-Unis, pendant que ceux de ses habitants qui veulent absolument laisser leurs vieilles paroisses feraient absolument mieux de venir à Manitoba, où ils seraient sûrs d'améliorer leur condition sociale et de ne pas perdre leur foi et leur nationalité, comme cela arrive très souvent aux Etats-Unis.

A ce propos, nous devons des félicitations à notre vaillant confrère du *New-York Canada*, pour l'attitude franche et courageuse qu'il a prise dans la discussion soulevée récemment par une lettre que nous adressait M. l'abbé Dugas, et dans laquelle il était question du danger auquel sont exposés nos compatriotes aux Etats-Unis.

Ce que disait M. Dugas est absolument vrai : la plus grande partie des Canadiens émigrés ont perdu leur nationalité, dans les Etats de l'ouest particulièrement, et un grand nombre ne pratique aucune religion aujourd'hui.

Dans l'intérêt de notre pays, le Canada, dans l'intérêt de notre religion et de notre nationalité, nous devons tous travailler d'un commun accord à conserver et augmenter même notre population.

Si la province de Québec a besoin de déplacer sa population, qu'elle fasse comme la province d'Ontario qui dirige vers l'ouest ceux des siens qui veulent émigrer.

C'est une œuvre éminemment patriotique et nationale que certains esprits étroits semblent ne pas comprendre, malheureusement.

Nouvelles Politiques

Il est rumeur que M. Joseph Tassé, ex M.P., sera bientôt fait sénateur, pour remplir le siège laissé vacant par la mort de l'honorable F. X. A. Trudel.

Le candidat conservateur a été élu à une majorité de plus de cent voix, dans Victoria-Sud, Ontario, en remplacement de M. Hudspeth, décédé à la fin de la dernière session fédérale.

La législature de la Colombie Anglaise se réunira le 15 janvier.

Par la mort de M. Alexis Dessaint, le comté de Kamouraska aura à élire un nouveau député au parlement fédéral. M. Dessaint était libéral.

Il n'y a encore aucune nouvelle positive au sujet de la convocation des chambres fédérales, mais tout porte à croire que la réunion n'aura pas lieu avant le mois de mars.

Terreneuve paraît aspirer sérieusement à faire partie de notre confédération canadienne. La partie occidentale de l'île surtout le désire.

Le candidat de Parnell a été battu dans le comté de Kilkenny, en Irlande. L'ancien chef du parti Irlandais a aujourd'hui de rudes adversaires dans le personnel de ses anciens partisans.

Tous les membres de l'Assemblée Législative de Québec sont des hommes mariés, sauf 4, un seul est veuf.

On compte parmi eux 27 avocats, 7 notaires, 5 médecins et 8 cultivateurs

L'industrie et le commerce y sont représentés par 21 députés.

Il y a 1 arpenteur et 1 sténographe et trois représentants de la presse.

Les nouveaux députés sont au nombre de 22.

Blaine vient de prendre une position très agressive vis-à-vis la question de la mer de Behring. Il courra le risque d'une guerre plutôt que de faire des concessions.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a nommé M. Lévite Thériault, député de Madawaska, commissaire à l'exposition de la Jamaïque.

ELECTIONS MUNICIPALES

MUNICIPALITÉ DE DESALABERRY

Voici comment sera composé notre conseil municipal pour 1891 :

Préfet—M. Alfred Lasalle.

Conseillers—Quartier No. 1, MM. Louis Elie Carrière et Placide Carrière.

Quartier No. 2, MM. Ferdinand L'Heureux et T. Charrette.

Quartier No. 3, MM. A. Bourgeois et Alf. Nault.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

La votation s'est faite pour les conseillers seulement, le préfet, M. J. B Béliveau ayant été réélu par acclamation. Les conseillers élus sont MM. Charles Genthon, Charles Sauvé, Moïse Racette et Alfred Inglehart.

Voici comment s'est distribué le vote entre les sept candidats :

James Cooper, 53 voix.
Charles Genthon, 55 voix.
Alfred Inglehart, 56 voix.
Victor Mager, 54 voix.
Moïse Racette, 58 voix.
Joseph Ranger, 50 voix.
Charles Sauvé, 60 voix.

MUNICIPALITÉ DE TACHÉ

M. Léonide Goulet l'a emporté sur M. Napoléon Prince comme préfet par 4 voix de majorité. Soixante et dix-huit votes ont été enregistrés en faveur de M. Goulet et soixante quatorze en faveur de M. Prince.

Les conseillers élus sont MM. Médéric Gendron, David Chalmers, Benjamin Johnson et Jean-Louis Richard.

MUNICIPALITÉ DE RITCHOT, (SAINT-NORBERT)

M. John Kenny l'a emporté sur son adversaire M. Simon St. Germain comme préfet de notre municipalité.

UNE BONNE NOUVELLE

Nous empruntons à notre excellent confrère du *Courrier de Bruxelles*, Belgique, le compte-rendu suivant d'une réunion des membres de la *Société protectrice des Emigrants*, (Société Saint-Raphaël), tenue à Tournai, le 1er décembre courant :

M. A. Stiénon du Pré présidait.

M. le baron R. du Sart, secrétaire, a, dans un rapport très détaillé, donné le compte-rendu des résultats obtenus depuis un an par la Société.

Trente et une personnes se sont adressées à la Société.

Elle a facilité l'émigration à 10 personnes se trouvant dans toutes les conditions d'âge, de fortune et de santé pour réussir, soit au Canada, soit en Argentine. Neuf sont parties malgré les conseils qui leur étaient donnés.

Douze ont renoncé définitivement, également sur les conseils de la Société, à leur départ.

La Société a obtenu, en outre, ce résultat de diriger l'émigration vers des contrées plus favorables. Les départs vers le Brésil et les parties pauvres de la République Argentine ont diminué, tandis qu'un courant plus fort s'est dessiné, au contraire, vers le Canada et le Manitoba, où réussissent beaucoup de nos compatriotes.

TERRIBLE CATASTROPHE

L'année 1890 se termine par de bien tristes accidents sur mer et sur terre. Tantôt c'est un navire qui sombre avec perte de corps et biens, tantôt un accident de chemin de fer accompagné de pertes de vie.

Vendredi dernier un train de l'Intercolonial, près de Lévis, était lancé hors de la voie et les wagons tombèrent d'une trentaine de pieds de hauteur, en bas d'un pont. Presque tous les passagers au nombre d'une trentaine furent plus ou moins grièvement blessés, cinq ou six furent tués sur le coup, trois ou quatre sont morts depuis.

Parmi les victimes on trouve M. Alexis Dessaints, député fédéral de Kamouraska, P.Q., qui ne survécut que quelques minutes, suffisamment longtemps cependant pour recevoir l'absolution *in articulo mortis*, et être administré.

M. Dessaint était un avocat distingué et comptait dans la députation autant d'amis que de connaissances. Il était le cousin germain de M. A. F. Martin, M.P.P..

M. Dessaint qui n'était âgé que de 43 ans, était né à Kamouraska le 16 juillet 1847. Il était le fils de M. Pierre Dessaint, marchand. Il fit ses études aux collèges de Sainte-Anne et de Trois-Rivières, étudia le droit à l'Université Laval et à l'Université Victoria, fut admis au barreau de la province de Québec en 1869. En 1873, il épousa Mlle Marie-Blanche-Henriette Paradis.

M. Dessaint a été durant plusieurs années maire de Kamouraska. Il était aussi major du 88ème de ligne et commissaire de la Cour Supérieure pour Kamouraska.

Il fut élu député de Kamouraska à la Chambre des Communes lors des dernières élections générales du Dominion. Il était libéral en politique.

Les morts au moment de l'accident sont M. A. Dessaint, M.P., Xavier Leclerc, jeune homme de Lévis, M. Dressford, de New Glasgow, Blais, marchand de Kamouraska, et un inconnu. Trois ou quatre ont succombé depuis.

UN PETIT CAS DE NEPOTISME

Dans le monde des sociétés de navigation en Angleterre, on rit beaucoup du choix qu'a fait le galant Greenway dans la personne du nommé McMillan comme agent principal d'émigration dans les Iles Britanniques.

Cet agent novice dans le pays de la puissante Albion a mécontenté toutes les compagnies de transport dès l'année dernière, en voulant favoriser *tota* son cher frère qui est lui-même agent d'une compagnie de transport, et auquel les piastres des contribuables manitobains feraient bien plaisir.

L'avenir nous instruira davantage sans doute.

RECTIFICATION

Le titre de Mgr Grouard est évêque d'Ibora ; il se trouve ainsi successeur de Mgr Magloire Blanchet, comme l'indique ses bulles de vicaire apostolique d'Athabasca-McKenzie, et à ce dernier titre il succède à Mgr Faraud.

EN COURSES APOSTOLIQUES

M. l'abbé Rocan, secrétaire de Mgr est allé à Saint-Hyacinthe pour la fête de Noël.

M. l'abbé Perquis, aussi de l'archevêché, ira dimanche à Fannystelle. Les habitants de cette localité désirent beaucoup un prêtre au milieu d'eux ; espérons que leurs vœux pourront s'accomplir dans un avenir prochain.

Comme toujours le Rév. Père Allard, vicaire-général, est absent. Ce vénéré missionnaire est allé pour l'office de minuit chez ses sauvages de Piguis et aura l'office du jour à Selkirk. Nous regrettons toujours que la nécessité impose à notre vénérable vicaire-général des absences continuelles et un travail bien suffisant pour deux prêtres en santé. Il n'a pas moins de sept stations qu'il visite et où il fait l'office divin, sans compter sa besogne de Saint-Boniface.

FRANCE ET BELGIQUE

Amener au Manitoba et au Nord-Ouest des cultivateurs capables et aisés, des cultivateurs qui puissent s'installer sur une terre donnée gratuitement, ou bien acheter une autre propriété, et qui puissent, en outre, vivre de leurs propres ressources jusqu'après la première récolte, tel est mon but.

Je ne voudrais néanmoins fermer l'accès de nos terres si fertiles à la jeunesse courageuse et à celle moins bien partagée par la fortune.

A cet effet, je prie tous les lecteurs du *Manitoba* de vouloir bien me faire savoir, au plus tôt, s'ils ont besoin de servantes, domestiques ou fermiers de France ou de Belgique, de me faire connaître, en outre, et les conditions exigées et les conditions offertes.

C'est là une colonisation pratique, facile, et, en avril prochain, nous aurons le plaisir d'amener le personnel exigé.

UN JARDINIER MANITOBAIN.

N. B—Ecrire à M. HUMBERT & CIE, 2, rue du Chilon, au Hâvre, Seine Inférieure, France.

Nouvelles Religieuses

Le Pape Léon XIII vient de créer un nouvel ordre de chevalerie, destiné à récompenser les services importants rendus à sa personne et à l'Eglise.

L'ordre des *Serviteurs de Saint-Pierre* comprendra des chevaliers, des commandeurs et des grands-croix.

L'insigne consiste en une étoile d'émail blanc à six pointes, portant en son centre la représentation de la Sainte-Trinité, et entourée d'un flamboiement d'or. Le tout est surmonté d'une tiare avec les clés pontificales également en or. Un ruban jaune avec liserés rouges suspend ce bijou sur la poitrine ou au cou des titulaires.

Les dépêches nous mandent que la question de la subdivision de l'archidiocèse de Montréal est réglée à Rome dans le sens voulu par Mgr Fabre. Il sera formé un nouveau diocèse a Valleyfield.

Les représentants du haut clergé français font beaucoup parler d'eux en ce moment, à Rome. L'autre jour, le Père Montsabré était reçu par le Pape, en audience particulière.

L'audience accordée par Léon XIII au célèbre prédicateur dominicain a duré près d'une heure. A la satisfaction qui rayonnait sur l'intelligente figure de l'éloquent orateur sacré, on pouvait voir, dit un correspondant, que le Saint-Père venait de lui faire le meilleur accueil.

Ce ne sont pas des conférences comme à Notre-Dame que vient faire ici le Père Montsabré, mais de véritables sermons sur les Evangiles.

L'église Saint-André Della Valle a, pour ainsi dire, un caractère international ; on y prêche dans toutes les langues. C'est du haut de cette chaire que le fameux Père Ventura fit entendre autrefois des paroles destinées à avoir un si grand retentissement.

Mgr d'Hulst a été nommé pour remplacer le Rév. Père Monsabré à la chaire de Notre-Dame de Paris. Le savant conférencier prêchera le carême cette année.

Plusieurs évêques de France ont publié des lettres au sujet de la polémique soulevée par la déclaration du cardinal de Lavigerie, se ralliant à la république, comme étant le seul gouvernement possible en France aujourd'hui.

Choses et Autres

—L'honorable juge Chauveau a été nommé président du comité chargé de faire élever un monument à la mémoire de Samuel de Champlain, le fondateur de la ville de Québec. Son honneur le lieutenant-gouverneur Angers, Son Eminence le Cardinal Taschereau et l'évêque de Québec ont été élus protecteurs de la noble entreprise. L'honorable M. Mercier a été nommé président honoraire et le maire Frémont, vice-président.

Le monument coûtera de 15,000 à 20,000 piastres. On pense que la somme requise sera souscrite rapidement.

Les blancs destinés au recensement de la Puissance du Canada sont sous presse à l'imprimerie du gouvernement. Ils sont marqués de 1 à 9 et comprennent l'énumération de la population, du bétail, des manufactures, etc., et il y en a 200,000 pour chaque cédule.

Le gouvernement emploiera 3,000 énumérateurs environ. Ces derniers ne commenceront leur travail que dans quelque temps après que chaque énumérateur aura reçu ses instructions.

Le procès intenté par M. Joseph Tassé, de la compagnie de *La Minerve*, contre M. Berthiaume, l'imprimeur actuel de ce journal, a été gagné par M. Tassé. La cause est cependant portée en appel.

La femme du Dr Chénier, tué dans la bataille de Saint-Eustache, en 1837, est décédée la semaine dernière à Saint-Jérôme. Depuis plusieurs années, elle demeurait chez son gendre, M. le Dr Wilfrid Prévost. Elle a été inhumée samedi dernier à Saint-Jérôme, au milieu d'un concours considérable d'amis et d'étrangers.

Le département des postes a fait un nouveau règlement, grâce auquel, après la publication du nouveau guide postal, en janvier, la matière postale de troisième classe, telle que journaux, cartes géographiques, images, etc., dont le port ne sera pas payé en totalité, sera quand même expédiée à l'adresse indiquée et délivrée sur paiement de la balance, ce qui évitera bien des retards et bien des ennuis.

Le gouvernement anglais vient de lancer une proclamation pour retirer de la circulation, à partir du 1er mai prochain, toutes les pièces d'or frappées antérieurement à l'avènement au trône de la reine Victoria. Après la date mentionnée, les mêmes pièces d'or n'auront plus cours légal.

L'hon. M. Bowell a reçu un télégramme de Sir Charles Tupper, daté de Londres, lui disant qu'une consignation de dindes du Canada était arrivée en Angleterre et qu'ils se vendaient rapidement à très bons prix.

On en a placé dans les principaux hôtels de Londres et on est très satisfait.

Voilà encore un produit canadien qui se vendra bien en Angleterre.

Le gouvernement espagnol vient d'élever immédiatement les droits sur les denrées alimentaires, et le ministre des finances s'occupe en ce moment à préparer un nouveau tarif protecteur.

On finira par s'apercevoir aux Etats-Unis qu'il n'est pas toujours prudent de défier l'univers. La France a déjà répondu à la provocation, et l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche se préparent à en faire autant.

Pendant l'année 1890, la Société Saint-Vincent-de-Paul, de Québec, a secouru 519 familles, représentant environ 1,500 personnes. La somme donnée à chaque personne a été de $10, soit une somme totale de $15,000 distribuée aux pauvres de la ville.

Les partisans de Sitting Bull paraissent résolus à se battre. Ils sont sur le pied de guerre et sont partis pour les "Mauvaises Terres" où se trouvent les plus turbulents des Sioux.

On dit que la compagnie de chemin de Boston et Maine va demander aux autorités canadiennes l'autorisation de construire un pont à Québec, à condition que le gouvernement de Québec veuille garantir l'intérêt de $2,000,000.

Le gouvernement de la République française a tellement élevé les taxes sur les propriétés des congrégations religieuses, que les Sœurs de la Charité ont résolu de se transporter à Londres. Cette loi inique est un des nombreux moyens de laïcisation employés par les républicains.

On dit maintenant que le fameux chef indien, Sitting Bull, a été assassiné par la police indienne qui avait été chargée de son arrestation.

On assure que le voyage du comte de Paris en Amérique lui a donné l'idée d'un ouvrage qui aurait pour titre : " L'Amérique revisitée, vingt-cinq ans après la guerre."

Un terrible accident est arrivé à Halifax vendredi soir, sur le quai de la ligne Cunard, appelé quai de Mooney.

Un grand nombre d'hommes étaient employés au déchargement du charbon du vapeur "Oakdene." Ils plaçaient le charbon dans un grand hangar. Huit hommes étaient placés sur l'amas de charbon, dans le hangar, le rangeant à mesure qu'il était jeté du navire, quand soudain une partie du quai croula sous le poids du charbon, avec un bruit effroyable.

Sept hommes ont été entraînés à l'eau.

Le Courrier de Duluth a cessé de paraître, nous le regrettons sincèrement pour la population française de cette ville importante, car ce journal était bien rédigé et aurait pu faire un grand bien.

PERSONNEL

Madame J. C. de Lorimier et une de ses filles, Melle Annie, sont parties pour aller passer quelque temps en province de Québec.

M. Joseph Bégin, jr, qui a passé six mois dans l'ouest comme assistant de M. P. R. A. Bélanger, arpenteur de la Puissance, est revenu à Saint-Boniface lundi.

M. Théophile Mettenet-Humbert est rendu en Belgique, où il a déjà commencé à s'occuper d'émigration à Manitoba.

M. Edmond Fasseau, de la Grande Clairière, s'est embarqué à New-Yoak la semaine dernière. Son adresse est comme suit : M. Edmond Fasseau, Binche, Belgique. Les personnes qui auraient besoin de communiquer avec ce monsieur au sujet d'émigration peuvent adresser là leurs lettres.

M. Van Brabant, de la colonie française de Saint-Hubert (Whitewood), est parti pour la Hollande, son pays natal.

MM. de Seyselle et Jannet, de la même colonie, sont passés en France dans le but d'emmener des colons dans notre pays. M. de Soras doit également partir dans le même but

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant la Compagnie du chemin de fer de l'Amérique Britannique du Nord, lui donnant le pouvoir de construire et exploiter un chemin de fer allant de Winnipeg à la rivière Saskatchewan, et se prolongeant jusqu'à la Baie d'Hudson, avec tous pouvoirs conférés par "l'Acte des chemins de fer," et de construire et exploiter des lignes de télégraphe et de téléphone, et avec pouvoir de construire, noliser et naviguer des navires à vapeur et autres, et de construire et exploiter tous les travaux nécessaires s'y rattachant, et aussi avec pouvoir d'acquérir la ligne de la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, et de prendre des arrangements avec les porteurs d'obligations de ce chemin.

KINGSMILL, SYMONS, SAUNDERS, ET TORRANCE.
Solliciteurs des requérants.
Toronto, 1er décembre 1890.
9i 10.12

AVIS.

d'Incorporation de Chemin de Fer

Avis est par les présentes donné que demande sera faite ou Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie devant être nommée "*La Compagnie de Chemin de fer Winnipeg et Duluth,*" avec pouvoir de construire, équipper, maintenir et tenir en opération une ligne de chemin de fer, à partir de ou près de la cité de Winnipeg, dans une direction sud-est jusqu'à certain endroit de la frontière internationale, dans la province de Manitoba, sur le ou près du Lac des Bois, et avec les pouvoirs ordinaires de construire des lignes de télégraphe ou de téléphone ou les deux, pour fins commerciales ou de voies ferrées, et tous les ponts nécessaires sur les rivières navigables ; de s'amalgamer, se raccorder avec ou obtenir le droit d'opérer sur aucune ligne ou lignes de chemin de fer, et de faire des arrangements pour le traffic ou autre chose avec une compagnie de chemin de fer ou autres compagnies, et avec tous les autres pouvoirs, droits et privilèges, ordinaires et nécessaires, y compris les pouvoirs énumérés dans l'Acte des Chemins de Fer.

HOUGH & CAMPBELL,
Solliciteurs des Requérants,
Winnipeg.
Daté à Winnipeg, ce 23 octobre, 1890.
9i.5.11.90

Chronique Locale.

—Nous sommes au 24 décembre et nous n'avons pas encore de neige.

—Avez-vous besoin d'un bon pardessus fait à ordre, allez chez C. A. Gareau.

—Le *Free Press*, de Winnipeg, a publié une édition de luxe pour les fêtes.

—Si vous avez besoin de harnais allez voir E. L. Joyal, No. 363 rue Principale, Winnipeg. 4i.

—Les élections municipales sont maintenant terminées partout. Tant mieux, car nous avons trop d'élections.

—Avez-vous besoin d'un bon habillement tout fait, allez chez C. A. Gareau.

—Il y aura messe de minuit, ce soir, à la cathédrale. Si sa santé le lui permet, Mgr l'archevêque officiera à cette messe.

—Avez-vous besoin d'un bel et bon habillement fait à ordre, pour les Fêtes, allez chez C. A. Gareau.

—Nos magasins de bonbons et de friandises sont remplis de ces bonnes choses et les enfants ne cessent d'admirer ces étalages.

—Le commerce n'est pas bien actif et nos négociants n'espèrent pas de changement avant le milieu de janvier, après les fêtes.

—Pour couvertes à chevaux, colliers, harnais doubles et simples, allez chez E. L. Joyal, No. 363 rue Principale, Winnipeg. 4i.

—La paroisse de Saint-Jean-Baptiste est en bazar. Nul doute que le succès récompensera le zèle curé de tout le trouble qu'il se donne.

—Les élèves du Pensionnat ont commencé ce matin leur petite vacance du Jour de l'An. La rentrée n'aura lieu qu'après les Rois. Les collégiens n'auront que trois jours de vacances, depuis la veille du Jour de l'An, jusqu'au samedi suivant.

—Voulez-vous acheter à prix très modérés un harnais double ou simple, colliers, couvertes, fouets, etc., allez chez E. L. Joyal, No. 363 rue Principale, Winnipeg 4i

—Le montant d'argent souscrit pour l'érection d'un monument sur la tombe de feu l'hon. John Norquay s'élève à $2,000 et on espère que le chiffre s'augmentera de $500. Le plan est choisi et le monument aura 26 pieds de hauteur.

—L'école industrielle de Saint-Boniface doit s'ouvrir vers le premier janvier. La maison sera bénite avant d'être occupée. La cérémonie aura probablement lieu dimanche prochain, toutefois, cette annonce n'est pas officielle.

La Révérende Sœur Lassiseraye est nommée supérieure de l'établissement et aura pour l'aider, dans cette œuvre admirable, le concours des Sœurs d'Eschambault et Marcoux.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne-des-Chênes,

23 décembre—Notre bureau de poste qui portait le nom anglais de St. Ann's est changé en celui de Sainte-Anne des Chênes. Nous devons ce changement à M. LaRivière, notre représentant, à qui nous offrons nos remerciements.

—Voici les noms des personnes qui composeront notre conseil municipal pour l'année 1891 :

Préfet—M. Zéphirin Magnan.

Conseillers—MM. Mathieu Pierson, André Nault, Félix Hébert et Pierre St. Jacques.

—Le chœur de notre église s'exerce pour la messe de minuit.

—Au 8 janvier prochain, notre municipalité prendra le nom de LaBroquerie, L'établissement de Clearspring appartiendra désormais à Hanover et celui de Caledonia à Lorette. La disparition du nom même de notre municipalité, les modifications et retranchements qu'on lui a fait subir sont loins de rencontrer les vues et les intérêts des contribuables. On se demande qui est responsable de ces changements ?

—Nous attendons avec anxiété la décision de la ceur d'appel, concernant la loi scolaire. Il n'y a pas eu d'élection dans aucun arrondissement scolaire, parceque la population ne reconnait pas la loi scolaire de M. Martin.

—Nous jouissons d'une température splendide et la population en profite pour charroyer à Winnipeg les produits de la ferme et du bois de chauffage.

—M. Albert Normandeau a acheté la boutique de forge de M. L. Gagnon.

—M. Joseph Hébert, de LaBroquerie, réside actuellement à Sainte-Anne, où il s'est fait construire une jolie résidence.

—M. Lee, agent pour la coupe du bois, réside presque continuellement à Sainte-Anne pour surveiller les terrains à bois du gouvernement.

—Les sauvages qui hivernent à Sainte-Anne font une chasse heureuse et abondante.

—Le 16 courant, à la suite de la séance de notre conseil, M. Louis Desautels, préfet sortant de charge, était l'objet d'une jolie démonstration. M. le secrétaire-trésorier Gagnon se faisait l'interprête de tous, lui présentait une adresse accompagnée d'un superbe cadeau, en reconnaissance de son dévoûment à la chose publique depuis les deux dernières années. Quoique pris par surprise M. Desautels trouva des expressions heureuses pour remercier ses amis qu'il invitait chez lui le soir même. Ou passa une soirée des plus agréables, tous se retirent enchantés de la cordiale hospitalité de M. et Mme Desautels,

Lac des-Chênes,

20 décembre—M. T. Vigneault, ci-devant de New-Port, E.-U., est arrivé ici avec sa famille. Il a acheté de la compagnie du Pacifique 320 acres de terre à $3.50 l'acre.

—Depuis trois mois, trente familles catholiques se sont établies dans notre paroisse.

—Nous avons élu, pour 1891, deux Canadiens-français à notre conseil municipal : MM. G. Larose et A. Marion.

—M. J. E. D'Août, qui vient d'ouvrir ici un magasin général, parait très satisfait d'être venu se fixer au milieu de nous.

—MM. J. B. Martel et E. Béliveau doivent ouvrir sous peu un magasin de meubles.

—Le rendement des grains a été en moyenne ici le suivant :—Blé, 30 minots à l'acre ; avoine, 45 minots ; orge, 40 minots.

—La compagnie du Pacifique a encore un bon nombre de terres à vendre à des prix variant de $3.50 à $5.00 l'acre.

—Il reste encore quelques homesteads à prendre de ce côté-ci. Le terrain en question serait surtout bon pour l'élevage des animaux.

—Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements sur notre district ne peut mieux faire que de s'adresser à M. Alcide Marcotte qui se fera toujours un plaisir de fournir les informations demandées.

AVIS.

Demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte autorisant la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique à prendre et employer les terres requises pour faire les affaires télégraphiques autorisées par sa charte, et assimilant ses pouvoirs sous d'autres rapports à ceux donnés aux compagnies constituées en vertu de "l'Acte des compagnies de télégraphe électrique." 9i 10.12

A l'Enclos de Saint-Norbert.

Un bœuf rouge, le bout des quatre pattes et la queue blanche, une tache blanche dans le haut du front et une barre blanche de chaque côté des épaules.

Une taure rouge âgée de deux ans, tache blanche dans le flanc droit et dans le haut du front.

Z. BRABANT,
Gardien d'enclos.

AGRICULTURE

VOLAILLES TENUES EUFERMÉES.

Si ceux qui gardent des volailles enfermées veulent qu'elles soient toujours en santé et en bonne condition, ils doivent les soigner régulièrement, et d'une manière judicieuse, ne point les gorger aujourd'hui et les négliger demain ; il faut ne jamais oublier qu'elles n'ont point, comme les volailles libres, la chance de se trouver de quoi vivre, et qu'elles dépendent entièrement de vous pour leur nourriture. On ne doit pas leur donner plus de nourriture qu'elles n'en peuvent consommer, car ce serait la perdre. Quelquefois, on voit du grain par terre, et cependant les volailles montrent la faim ; d'autres fois, elles sont fatiguées de n'avoir toujours que la même nourriture, il faut, dans ce cas, la leur changer et leur donner quelques friandises, comme un peu de pain trempé dans du lait, de la viande, des os écrasés, un peu de chanvre, une poignée de blé, et même des écailles d'huîtres concassées, etc., si vos volailles ne sont point malades elles ne refuseront jamais cela. Il y en a qui croient que les volailles peuvent être trop grasses pour pondre ; je ne suis point de cette opinion-là, surtout quant aux Espagnoles, car dans le cours de mon expérience, je n'ai jamais rencontré une poule de cette espèce assez grasse pour l'empêcher de pondre ; on ne peut jamais trop les soigner. Si elles ne veulent manger d'une nourriture, il faut leur en donner une autre, l'essentiel c'est de la leur donner dans un endroit propre. On les soigne trois fois par jour ; le premier repas aussi matin que possible, car eiles se lèvent avec le jour ; le deuxième repas sur le milieu du jour, et le troisième vers la brunante (selon la saison de l'année). Tous les grains sont bons pour des volailles enfermées, mais comme je viens de le dire, il faut changer souvent de nourriture, et, pour la varier, on leur donne, de temps en temps, des végétaux cuits ou crus, les restes de la table, un peu de viande, etc. Des volailles enfermées ne doivent jamais manquer d'eau fraîche. Il n'est pas nécessaire de leur donner de nourriture artificielle, comme du pain trempé dans de la bière ; cela peut les stimuler pendant quelque temps, mais finit par leur être contraire, car elle n'est pas naturelle, mais ne craignez pas de leur donner du lait, si vous en avez. Une betterave, une carotte ou un navet cru remplacera l'herbe.

EMPLOI AGRICOLE DU SEL.

Le sel de cuisine agit de deux manières sur les animaux ; il forme un des principes constituants du corps animal, et il exerce une action particulière sur les organes : il les excite et peut ainsi accroître l'appétit, faciliter la digestion et même agir comme moyen curatif ou préservatif de certaines maladies. En outre, mêlé aux aliments, il les pénètre, les préserve de la putréfaction, leur communique la saveur qui le distingue et les rend plus agréables à la plupart des herbivores. Dans certaines circonstances, il est utile comme matière fertilisante et peut être avantageusement répandu sur les terres comme engrais

Mais les services que peut rendre le sel à ces différents points de vue sont subordonnés à la nature des terres et des eaux, à la composition des plantes, au climat, à l'âge des animaux et à leur destination. Ainsi, le sel qui dans les terrains schisteux, granitiques, humides, où les fourrages sont de médiocre qualité, préserve, surtout dans les années pluvieuses, le mouton, le bœuf des affections vermineuses, de la pourriture, prédispose ces animaux à des maladies très graves pendant les temps secs et dans les contrées argilo-calcaires, sur les terres saines et fertiles où les plantes sont riches en principes nutritifs et même excitants ; donné même à fortes doses, selon la taille des animaux, il accélère l'engraissement des bêtes abondamment nourries avec des aliments farineux substantiels, mais doux plutôt qu'excitants ; tandis qu'il ne produit aucun effet ou qu'il ferait maigrir celles qui ne reçoivent qu'une petite ration d'aliments sapides et de bonne nature.

Pour apprécier l'utilité du sel, le meilleur moyen pour les cultivateurs, c'est de s'en rapporter à leur propre expérience, de faire des essais en petit ; car il est très difficile d'apprécier, *à priori*, les indications de ce condiment et les doses auxquelles il convient de l'administrer.

En réunissant et appréciant les travaux chimiques qui peuvent éclairer la question du sel, M. Barrel a rendu service aux agronomes qui étudient la question de ce condiment, et aux cultivateurs qui en font consommer. Nous rapportons le résumé des conclusions d'un ouvrage qu'il a publié sur ce sujet :

1. Une certaine quantité de chlorure de sodium (sel de cuisine) est chaque jour nécessaire à l'accomplissement des fonctions animales ; 2. Chaque espèce exige une dose de sel proportionnelle à celle qui est contenue dans son organisme ; 3 Cette dose doit être d'autant plus forte que la qualité des aliments devient plus mauvaise ; 4. La dose qui doit être ajoutée à la ration est en outre proportionnelle au poids de l'animal, et la quantité ainsi obtenue doit être diminuée de celle qui est naturellement contenue dans les substances animales.